



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/05

**Objet : Confirmation du recrutement d'une
secrétaire administrative sur un emploi existant**

Date de convocation : 19 janvier 2024

Date d'affichage : 19 janvier 2024

Date de réunion : 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 25 janvier à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (à partir de 20h12), M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et Mme SOCQUET Anne-Laure conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. Gauthier SAVART qui a donné pouvoir à M. PAIN Philippe et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques,

Était absent : M. FERNANDES Michel jusqu'au 20h11

Mme LAFAY Monique est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse exige de la commune de BAGE-DOMMARTIN une délibération rétroactive de régularisation concernant le recrutement d'une de ses secrétaires administratives.

En effet, lors du traitement de la paie d'octobre 2023 du nouvel agent administratif, il a remarqué que son arrêté fait référence à la délibération fixant le tableau des emplois alors qu'il aurait dû faire référence à la délibération créant l'emploi de secrétaire administrative.

Pour régulariser cette situation, il convient donc de joindre la délibération créant l'emploi en pièce autonome au mandat concerné.

Cependant, la commune de BAGE-DOMMARTIN n'ayant pas retrouvé la délibération relative au recrutement du premier agent administratif sur ce poste, il convient d'établir et de transmettre au Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse une délibération avec effet rétroactif faisant état du recrutement du dernier agent administratif au 16/10/2023 en remplacement du précédent agent administratif parti le 12/09/2023 soir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal CONFIRME le recrutement du dernier agent administratif au 16/10/2023 en remplacement du précédent agent administratif parti le 12/09/2023 soir.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 25/01/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240125-2024-05-DE
Date de télétransmission : 26/01/2024
Date de réception préfecture : 26/01/2024